

VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIER



P.V DU CONSEIL MUNICIPAL

14 MARS 2017

Sur la convocation de M. le Maire en date du 6 mars 2017, le conseil municipal de la Ville de Coulounieix-Chamiers s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, le 14 mars 2017.

ETAIENT PRESENTS : M. ROUSSARIE Jean-Pierre, Mme CONTIE Joëlle, M. EL MOUEFFAK Abdelhamid, Mme BORDES Mireille, M. CAPOT Patrick, Mme MOREAU Janine, M. BARBARY Bernard, Mme DERAMCHI Claude (mandataire Mme DRZEWIECKI-KLINGLER), M. CORTEZ Francis (mandataire M. Jean-Pierre CLUZEAU), Mme ATTINGRE Dominique, M. GARCIA Christian, Mme ROUFFINEAU Nicole, M. BELLEBNA Mustapha, Mme DUCROCQ Josiane, M. MARTINEAU Jean-François, Mme ROBIN-SACRE Sandra, M. LEROY Jacques, Mme BILLAT Huguette, M. VALEGEAS Philippe, Mme DRZEWIECKI-KLINGLER Nicole, M. CLUZEAU Jean-Pierre, M. VANDROUX Jean-Charles , M. SCHRICKE Yves, Mme WITTLING Sylvie, M. CUISINIER Jean-François (mandataire Mme GAYET), Mme GAYET Nadine , M. RUAULT DE BEAULIEU Christophe (mandataire M. SCHRICKE), Mme COFFINET-OTHON Annick, M. RICAUD Jean-Marie.

ASSISTAIENT : MM. Yohann TOSTIVINT, Directeur Général des Services, Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet, Mme Martine DUCOURNEAU, rédacteur.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et désigne M. Jean-Charles VANDROUX, conseiller municipal, en qualité de secrétaire de séance.

Il demande s'il y a des observations sur le dernier P.V. Aucune observation n'étant formulée, ce dernier est adopté à l'unanimité.

Avant d'entamer la séance, M. le Maire demande d'observer une minute de silence après le dramatique décès d'un ancien collègue, Pierre FAURE. Nous avons tous été affecté par ce tragique évènement survenu brutalement suite à la chute d'un arbre causé par la tempête Zeus. Nous avons une pensée pour son épouse et ses 3 enfants et je vous propose de vous lever et d'avoir une pensée pour Pierre FAURE.

Il présente ensuite les 7 premiers points de l'ordre du jour :

Point 1. REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

En remplacement de M. François CROUZAL, M. le Maire propose M. Christian GARCIA pour occuper les fonctions de conseiller municipal et lui souhaite la bienvenue.

Unanimité du conseil municipal.

Point 2. MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Il vous est proposé d'approuver la nouvelle composition des commissions municipales où M. CROUZAL est remplacé par M. GARCIA ;

1 – Education, Enfance, Jeunesse, Animation

Joëlle CONTIE

Huguette BILLAT
Claude DERAMCHI
Nicole DRZEWIECKI-KLINGLER
Nicole ROUFFINEAU
Josiane DUCROCQ
Jacques LEROY
Philippe VALEGEAS
Nadine GAYET
Sylvie WITTLING

2 – Finances, Administration Générale

Abdelhamid EL MOUEFFAK

Janine MOREAU
Mustapha BELLEBNA
Jean-François MARTINEAU
Francis CORTEZ
Bernard BARBARY
Jean-Pierre CLUZEAU
Christian GARCIA
Sylvie WITTLING
Yves SCHRICKE

3 – Politique de la Ville, Habitat

Mireille BORDES

Claude DERAMCHI
Nicole DRZEWIECKI-KLINGLER
Mustapha BELLEBNA
Patrick CAPOT
Christian GARCIA
Abdelhamid EL MOUEFFAK
Dominique ATTINGRE
Jean-Marie RICAUD
Christophe RUAULT DE BEAULIEU

4 – Culture, Vie associative, Jumelages

Patrick CAPOT

Dominique ATTINGRE

Huguette BILLAT

Joëlle CONTIE

Jacques LEROY

Sandra ROBIN-SACRE

Philippe VALEGEAS

Josiane DUCROCQ

Nadine GAYET

Yves SCHRICKE

5 – Accès à l'emploi, Activités économiques, Commerces de proximité

Janine MOREAU

Abdelhamid EL MOUEFFAK

Christian GARCIA

Mustapha BELLEBNA

Jean-Charles VANDROUX

Jean-Pierre CLUZEAU

Bernard BARBARY

Francis CORTEZ

Sylvie WITTLING

Annick COFFINET-OTHON

6 – Travaux, Urbanisme, Etudes, Prospective

Bernard BARBARY

Jean-Pierre CLUZEAU

Christian GARCIA

Francis CORTEZ

Abdelhamid EL MOUEFFAK

Mustapha BELLEBNA

Jean-François MARTINEAU

Jacques LEROY

Jean-François CUISINIER

Annick COFFINET-OTHON

7 – Action sociale, Personnes âgées, Accessibilité

Claude DERAMCHI

Janine MOREAU

Nicole DRZEWIECKI-KLINGLER

Philippe VALEGEAS

Josiane DUCROCQ

Sandra ROBIN-SACRE

Huguette BILLAT

Nicole ROUFFINEAU

Jean-Marie RICAUD

Jean-François CUISINIER

8 – Cadre de vie, Agenda 21, Développement durable

Francis CORTEZ

Joëlle CONTIE

Jean-Charles VANDROUX

Christian GARCIA
Claude DERAMCHI
Mustapha BELLEBNA
Bernard BARBARY
Jean-Pierre CLUZEAU
Yves SCHRICKE
Christophe RUAULT DE BEAULIEU

Unanimité du conseil municipal.

Point 3. DESIGNATION DES MEMBRES ELUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite aux démissions de Mme Nadine EMPINET-MERPILLAT et de M. Jacques SAUGER, il est nécessaire de pourvoir à leur remplacement. Il est proposé aux membres du Conseil municipal la désignation des membres suivants :

- Mme Claude DERAMCHI,
- Mme Huguette BILLAT,
- Mme Janine MOREAU,
- M. Jacques LEROY,
- Mme Nicole DRZEWIECKI-KLINGLER,
- Mme Josiane DUCROCQ,
- M. Jean-François CUISINIER,
- M. Jean-Marie RICAUD.

Unanimité du conseil municipal.

Point 4. DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE COULOUNIEIX-RAZAC

A la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les délégués appelés à représenter la commune au sein des institutions extérieures.

L'assemblée est d'accord pour effectuer ce vote à main levée.

Monsieur le Maire propose que les délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Coulounieix-Razac, soient :

- M. Jean-Pierre ROUSSARIE, titulaire,
- M. Mustapha BELLEBNA, titulaire,
- M. Francis CORTEZ, suppléant,
- M. Christian GARCIA, suppléant.

Unanimité du conseil municipal.

Point 5. MODIFICATION D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La commune n'assurant pas elle-même la gestion du service d'assainissement collectif confié par un contrat d'affermage à la société Lyonnaise des Eaux en 2007, il est prévu de créer une commission de délégation de service public composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants suivants :

M. Jean-Pierre ROUSSARIE, titulaire,
M. Bernard BARBARY, titulaire,
M. Francis CORTEZ, titulaire,
M. Jacques LEROY, titulaire,
M. Christophe RUAULT DE BEAULIEU, titulaire,
Mme Mireille BORDES, suppléante,
M. Christian GARCIA, suppléant,
M. Mustapha BELLEBNA, suppléant,
M. Patrick CAPOT, suppléant.
Mme Nadine GAYET, suppléante.

Mme OTHON intervient : Nous n'avons pas été consultés et vous avez désigné M. RUAULT DE BEAULIEU pour notre groupe, or, si nous avons été consultés, je me serais présentée. Je souhaiterais donc le remplacer au sein de cette commission.

Accord de M. le Maire pour remplacer M. Christophe RUAULT DE BEAULIEU par Mme Annick OTHON.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 6. DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU CONSEIL INTERIEUR DU LYCEE AGRICOLE

Il est proposé aux membres du Conseil municipal que les délégués au **Conseil d'administration du Lycée Agricole** soient :

- M. Francis CORTEZ, titulaire,
- M. Christian GARCIA, suppléant.

Il est proposé par ailleurs que les délégués au **Conseil Intérieur du Lycée Agricole** soient :

- M. Christian GARCIA, titulaire,
- M. Francis CORTEZ, suppléant.

Unanimité du conseil municipal.

Point 7. DELEGUES A LA COMMISSION DE SUIVI DU SITE DE LA RAMPINSOLLE.

Il vous est proposé que les délégués à la commission de suivi du site de la Rampinsolle exploité par le SMD3, soient :

- M. Francis CORTEZ, titulaire,
- M. Christian GARCIA, suppléant.

Unanimité du conseil municipal.

M. le Maire laisse la parole à M. EL MOUEFFAK pour la présentation du point majeur de cette séance.

Point 8. DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le débat des orientations budgétaires est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité locale.

Le rapport des orientations budgétaires doit permettre au conseil municipal de débattre des priorités de la politique municipale. Sa présentation s'appuie sur les orientations stratégiques que nous avons définies pour 2014-2020.

Conformément à nos engagements, l'équipe municipale poursuit ses actions en faveur du redressement des finances (1^{ère} phase) et de l'investissement dans les équipements structurants liés au cadre de vie et aux projets de renouvellement urbain (2^{ème} phase), tout en continuant de faire de l'éducation et des solidarités nos priorités et agir pour le rayonnement de notre commune dans le Grand Périgueux.

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 16 juillet 2015 portant sur une nouvelle organisation du territoire de la république (loi NOTRe), le débat des orientations budgétaires s'appuie sur un rapport des orientations budgétaires. Le contenu de ce rapport vient d'être précisé par le décret du 24 juin 2016. Doivent y être intégrés : les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, comme les éléments relatifs aux effectifs.

Les recettes prévues peuvent évoluer d'ici l'examen du budget primitif qui se tiendra le 4 avril 2017.

Le conseil municipal doit prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document sera rendu public sur le site de la ville pour que tous les citoyens qui le désirent puissent en prendre connaissance.

La plupart des éléments de ce rapport ont été présentés et débattus dans la commission des finances et de l'administration générale du 1^{er} mars 2017.

Il présente la première partie qui concerne les O.B 2017 du budget principal.

I. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Engagements pour la période 2014-2020 :

- Période 2014-2017 : Gestion rigoureuse des finances :

- ^ Assainissement des finances de la commune et rétablissement d'une capacité d'autofinancement à l'horizon 2017 ;
- ^ Adaptation du niveau d'investissement aux capacités financières de la commune : entretien voirie et bâtiments.

- Période 2017-2020 : Investissement dans des équipements structurants :

- Cadre de vie : voirie et bâtiments

- Programme de politique de la ville

En accord avec nos engagements et dans un contexte budgétaire contraint marqué par la baisse des dotations de l'État, les orientations du budget 2017 s'appuient sur la stratégie financière 2016-2020 :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant des services publics de qualité ;
- Conforter les recettes de fonctionnement ;
- Continuer à investir en respectant les équilibres financiers.

II. CONTEXTE NATIONAL

II.1. PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Une croissance modérée

En 2017, la perspective de croissance pour la France est estimée à 1,3 % selon le FMI, la Banque de France et l'OCDE. La Commission européenne avance plutôt le chiffre de 1,4% l'an prochain, en raison notamment des taux d'intérêts qui restent bas et d'une reprise de la croissance dans la zone euro.

Des taux d'intérêt à un niveau faible

Les taux à court terme restent à un niveau très faible en 2017 selon les prévisions de la Banque Centrale Européenne.

L'inflation en hausse

L'énergie et l'alimentation font évoluer à la hausse les prévisions de taux d'inflation en 2017. Selon la Banque de France, après un niveau faible en 2016 (0,3 %), l'inflation se redresserait progressivement à 1,2 % en 2017. La hausse du prix des produits pétroliers serait le principal facteur de reprise de l'inflation en 2017.

Le taux de chômage en légère baisse en 2017

Concernant le marché du travail, la Commission européenne estime que grâce à la reprise économique et au soutien des politiques de l'emploi (CICE, plan emploi...), le taux de chômage reculerait en dessous de 10% en 2017.

II.2. CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

En 2017, l'État reconduit les mécanismes applicables en 2016 pour la contribution au redressement des comptes publics. La baisse des dotations, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal en 2017, continuera de peser sur les finances des collectivités.

Les collectivités locales sont confrontées en 2017 à une baisse de la DGF de 2,63 Md€.

La contribution sera de 725 M€ pour les communes.

II.3. IMPACT DE LA REDUCTION DES DEFICITS PUBLICS

Part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Depuis 2014, la baisse cumulée de la dotation forfaitaire représente 539 867 €, équivalent à environ -5,5 % des recettes.

En 2017, pour la ville de Coulounieix-Chamiers, cette contribution au redressement des comptes publics nationaux conduit à une diminution estimée de recettes de 92 380 €.

La réforme de la DGF qui aurait du permettre une plus grande lisibilité et équité entre collectivité, tout en encourageant les mutualisations, est reportée.

Péréquation verticale : DSR et DNP

En 2017, l'État reconduit la progression des crédits 2016 de dotations de péréquation (+180 M€ de DSR/ +180 M€ de DSU / stabilité de la DNP) financées par les écrêtements internes de la DGF et par les variables d'ajustement.

La péréquation horizontale : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Au titre de la péréquation dite « horizontale », les collectivités dites « riches » abondent un fonds en direction de celles jugées « pauvres ».

L'enveloppe globale de 1 Md€ du FPIC est gelée.

Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Concernant le FCTVA, un élargissement de l'assiette aux dépenses d'entretien de voirie et de bâtiments publics a été adopté pour des travaux engagés à compter du 01/01/2016 qui produiront des recettes supplémentaires de FCTVA l'année n+2, soit en 2018.

III. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

III.1. NIVEAUX D'EPARGNES

Le tableau suivant représente les niveaux d'épargne de 2014 à 2016 :

NIVEAUX D'EPARGNES	2014	2015	2016
Épargne de gestion	1 162 85 3	1 676 50 1	1 887 30 7
Épargne brute	738 131	1 288 02 8	1 530 79 2
Épargne nette	-347 443	202 453	485 163

Ce tableau montre que l'épargne brute a progressé de 48 % entre 2014 et 2016 pour atteindre 1,53 millions d'euros en 2016.

En 2016, la commune enregistre une épargne nette en forte amélioration à hauteur de 485 163 €.

III. 2. ETAT DE LA DETTE

Encours et annuité de la dette en 2016

Le montant de l'encours de la dette du budget principal au 31/12/2016 était de **9 747 937,86 €** alors qu'il était de 10 183 262,79 € au 31/12/2015.

Répartition de la dette par nature :

Nature des taux	% de l'encours	Taux moyen (%)
Taux variable	30 %	0,33 %
Taux fixe simple	51 %	4,41 %
Barrière simple	19 %	4,41 %

Répartition de l'encours de la dette par établissements bancaires au 01/01/2017 :

Banques	Encours	Pourcentage
Arkea	10 755,69	0,11 %
Syndicat Électrification	38 611,13	0,40 %
BCME	314 435,75	3,22 %
Banque Postale	337 397,34	3,46 %
Caisse des dépôts	624 645,34	6,41 %
Crédit Agricole	1 196 344,83	12,27 %
Banque Populaire	1 248 704,57	12,81 %
Caisse d'Épargne	1 639 355,11	16,82 %
Dexia	4 337 688,10	44,50 %
TOTAL	9 747 937,86	100 %

En 2017, le montant prévisionnel de l'annuité est de 370 000 € pour la part des intérêts et de 1 050 000 € pour la part du capital (soit une annuité totale de 1 420 000 €), en ajoutant les échéances de remboursement d'un emprunt nouveau de 500 000 € sur 15 ans.

Profil pluriannuel de la dette du budget principal :

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2015	1 469 410,32	1 080 255,65	388 473,63	681,04	10 183 337,50
2016	1 402 665,94	1 045 574,67	357 091,27	0,00	9 747 937,86
2017	1 334 105,82	986 908,72	347 197,10	0,00	8 761 029,14
2018	1 254 201,76	932 273,34	321 928,42	0,00	7 828 755,80
2019	1 124 183,73	833 277,42	290 906,31	0,00	6 995 478,38
2020	1 077 979,62	817 032,99	260 946,63	0,00	6 178 445,39
2021	1 005 115,62	771 193,44	233 922,18	0,00	5 407 251,95
2022	1 012 088,07	801 708,80	210 379,27	0,00	4 605 543,15
2023	929 463,26	805 510,17	123 953,09	0,00	3 800 032,98
2024	748 687,67	603 655,04	145 032,63	0,00	3 196 377,94
2025	781 899,18	657 314,40	124 584,78	0,00	2 539 063,54
2026	686 388,15	588 853,51	97 534,64	0,00	1 950 210,03
2027	619 978,90	546 084,22	73 894,68	0,00	1 404 125,81

Évolution du ratio de désendettement :

Années	2014	2015	2016
Ratio de désendettement (capital de la dette / produits de fonctionnement), exprimé en nombre d'années	14,7	7,9	6,3

Le tableau montre une amélioration de la capacité de désendettement de la commune qui est passé de 14,7 ans à 6,3 ans entre 2014 et 2016.

III.3. ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

Structure des effectifs:

Les effectifs devraient atteindre 144 postes permanents rémunérés avec une répartition par catégorie et par filière se décomposant comme suit :

Par catégorie :

- 6 postes de catégorie A
- 19 postes de catégorie B
- 118 de catégorie C
- 1 collaborateur de cabinet

Par filière :

- 36 agents de la filière administrative
- 66 agents de la filière technique
- 19 agents de la filière animation
- 4 agents de la filière sociale
- 5 agents de la filière culturelle
- 2 agents de la filière sportive

La durée annuelle du temps de travail à temps plein est de 1582 heures par an conformément à l'avenant du règlement intérieur de la collectivité de novembre 2014.

Tableau d'évolution des effectifs 2014/2015/2016

	EMPLOIS PERMANENTS			EMPLOIS NON PERMANENTS			Total
	Titulaire	CDI Droit Public	CDD TC	CAE	Emploi d'avenir	Collaborateur de Cabinet	
2014	135	10	8	3	1	1	158
2015	134	9	10	0	1	1	155
2016	131	7	5	3	1	1	148

Actuellement 4 agents titulaires sont en disponibilité.

Les effectifs entre 2014 et 2017 baissent de 10 postes.

Tableau de répartition des dépenses de personnels 2014/2015/2016

Libellés des comptes	2014		2015		2016	
		%		%		%
Rémunération principale	2 767 312,12	1,44%	2 812 312,27	1,63%	2 783 260,88	-1,03%
NBI, SFT	55 064,16	-0,35%	55 734,11	1,22%	58 701,09	5,32%
Régime indemnitaire	614 195,82	5,69%	604 899,28	-1,51%	564 675,09	-6,65%
Personnel non titulaire	720 831,70	7,96%	642 669,69	-10,84%	521 359,97	-18,88%
Charges et Cotisations	1 873 604,44	15,52%	1 823 186,22	-2,69%	1 761 989,19	-3,36%
COS	69 633,00	32,30%	59 188,05	-15,00%	56 228,65	-5,00%
	6 100 641,24		5 997 989,62	-1,68%	5 746 214,87	-4,20%

Entre 2014 et 2016, le résultat de la maîtrise de la masse salariale sous l'effet des mesures décidées est de - 354 426,37 €, soit environ -6 %.

IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Les orientations 2017 sont les suivantes :

- Poursuivre les économies déjà engagées en 2015 et 2016 sur les charges de fonctionnement par la réduction des charges à caractère général et par la maîtrise de la charge salariale pour maintenir une capacité d'autofinancement ;
- Maintenir les taux d'imposition pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les habitants ;
- Rechercher les marges en renégociant les contrats de prestation et en optimisant les achats ;
- Prévoir un niveau d'investissement plus ambitieux qu'en 2015 et 2016 pour soutenir les investissements structurants prévus dans la deuxième phase du mandat ;
- Prévoir de contracter un emprunt limité à 500 000 € qui permet de poursuivre le désendettement engagé.

IV.1. RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ESTIMÉ

2016	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	1 678 951,45			200 000,03	1 678 951,45	200 000,03
Opérations exercice	1 632 887,11	2 882 556,57	8 973 303,05	10 499 907,55	10 606 190,16	13 382 464,12
TOTAUX	3 311 838,56	2 882 556,57	8 973 303,05	10 699 907,58	12 285 141,61	13 582 464,15
Résultat clôture	429 281,99			1 726 604,53		1 297 322,54
Restes à réaliser	206 154,64	79 346,00				
Résultat sur RAR	126 808,64					
Résultat définitif	556 090,63			1 726 604,53		1 170 513,90

Le résultat provisoire cumulé de l'exercice 2016 est de 1 170 513,90 €. Ce résultat sera affecté partiellement en fonctionnement et en investissement selon les équilibres budgétaires.

IV.2. HYPOTHÈSES RETENUES POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2017

IV.2. 1. FONCTIONNEMENT

L'hypothèse de transfert de la compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement au Grand Périgueux n'a pas été retenue dans les orientations budgétaires 2017 en raison de la date du transfert (1^{er} septembre 2017), des négociations et des calculs des coûts de transfert en cours.

Les recettes de fonctionnement

Des dotations d'Etat en baisse et un contexte budgétaire contraint.

Dotation globale de fonctionnement (1 632 241 en 2016 ; 15,7% de la section de fonctionnement) :

- La part forfaitaire de DGF devrait baisser de près de 92 380 € pour passer de 1 198 684 € en 2016 à 1 099 642 € (-8,26 %) en 2017 ;

- Les dotations de péréquation :
Dotation de Solidarité Rurale : 222 000 € en 2016 resterait stable en 2017
Dotation Nationale de Péréquation : 229 048 € en 2016 resterait stable en 2017

Autres recettes :

- Attribution de compensation : 736 442 € en 2017, soit une hausse de 21,55% par rapport à 2016 (605 947 €). Les attributions de compensations sont décomposées comme suit :
 - une base de 2016 : 605 947€
 - plus le foncier bâti transféré (3,74points de fiscalité) : 297 156 €
 - moins le contingent SDIS : 196 786 €
 - plus la fin du lissage du remboursement du transfert Petite Enfance : 45 388 €
 - moins le transfert de la compétence Emploi : 15 213 €
- Dotation de solidarité communautaire : 168 497 € en 2017, soit une hausse de 2,4% par rapport à 2016 (164 056 €) ;
- FPIC : actuellement compte tenu de l'élargissement du périmètre de l'intercommunalité, les prévisions sont à prendre avec précaution. Selon le Grand Périgueux, la commune percevrait 155 000 € en 2017, (contre 169 391 € en 2016, soit une baisse prévisionnelle de -8,5% par rapport à 2016 avec une répartition Commune/Grand Périgueux de 55/45) ;
- Droits de mutation seront de l'ordre de 125 000 € par mesure de prudence la prévision 2017 devrait se situer au même niveau que le prévisionnel de 2016 ;
- Le fonds d'amorçage des rythmes scolaires est maintenu pour l'année scolaire 2016/2017 à hauteur de 53 000 €. La participation de la CAF au titre du à contrat enfance jeunesse 2016/2020 est estimée à 49 000 €.
- Une recette de cession foncière de 80 000 € avec la vente de la maison situé Place des Justes au bourg de Coulounieix.
- Une recette de vente de terrain de 300 000 € HT à EPARECA est à prévoir dans le cadre du projet du pôle artisanal du Boulevard Jean Moulin sous réserve de l'obtention d'un avis de la Direction de l'Immobilier de l'État.

La fiscalité directe locale (qui approchera les 62,5 % des recettes de fonctionnement).

Le budget 2017 serait construit sans augmentation des taux de fiscalité directe. Le produit fiscal attendu en 2017 est de 6 056 825 € soit une baisse de -5,2% par rapport à 2016.

Sont inclus dans le calcul :

- La hausse des bases nominales de + 0,4 %.
- La reconduction de l'abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties du bailleur social du quartier prioritaire politique de la ville.
- Une baisse 3,74 points du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties liée au transfert du contingent SDIS au Grand Périgueux qui se traduit pour la Commune par une baisse du produit fiscal de -296 096 € (calculé sur la base fiscale de 2016 et conformément à la délibération du Grand Périgueux).
- Les taux de taxe habitation et de la taxe foncière non bâtie seront similaires à 2016.

Les dépenses de fonctionnement

L'objectif est la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cela permettra à la commune d'une part « d'absorber » la baisse des dotations de l'Etat et d'autre part de dégager des marges de manœuvre permettant la réalisation des investissements.

Les charges courantes représentent 19,4 % des dépenses de fonctionnement en 2017. Elles seront en baisse de -13 % par rapport au BP 2016.

Les efforts de gestion seront poursuivis selon la stratégie financière à travers la maîtrise des moyens des services, la politique d'achat et le renouvellement des contrats et des marchés publics.

Les charges du personnel représentent 54,83 % des dépenses de fonctionnement au BP 2016 verront une baisse de près de 2,2 % au BP 2017 :

- Les avancements d'échelon sont estimés à 19 959,78 € ;
- Les avancements de grade sont estimés à 15 000 € ;
- Augmentation du point d'indice au 01/02/2017 soit 15 116,04 euros/pour 11 mois pour les titulaires ; pour les contractuels indiciaires 14 736 euros/ pour 11 mois (total : 29 851,99)
- La garantie inflation (GIPA) est estimé à 2 500 € ;
- Hausse du SMIC 0,93%, hausse vieillesse du régime général 0,05%, hausse maladie régime général 0,05%, hausse des taux de cotisation à la retraite de 0,05 % CNRACL, de 0,12 % IRCANTEC (tranche A) et 0,2 % IRCANTEC (tranche B) ;
- FIPHFP : une dépense prévisionnelle de 4 000 €
- Non remplacement de départs à la retraite : - 24 573 € ;
- Diminution du régime indemnitaire à 514 217,14€ ; - 9% par rapport à 2016 du fait des départs en retraite et de la réforme PPCR (**Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations** impliquant un transfert primes-points).
- Le nouveau contrat de prévoyance du personnel et assurance d'un montant de 90 496 € en hausse de 11 696 € par rapport à 2016 ;
- Œuvres sociales : les actions sociales confiées au Comité des Oeuvres Sociales (COS) sont estimées à 53 417,22 €, soit -5 % par rapport à 2016. A ce montant, il faut ajouter le coût des médailles et retraites de 2 973 €, ce qui porte la subvention du COS 2017 à 56 390,22 €.

Autres charges courantes

Le contingent du SDIS est transféré au Grand Périgeux à partir de 2017.

Les autres charges courantes sont constituées de la subvention à la Caisse des écoles et au CCAS.

L'aide aux associations sera examinée au cas par cas, avec une analyse précise des projets et des besoins de celles-ci.

Une provision de subvention de 110 000 € est prévue pour le budget de lotissement en cas de vente insuffisante des terrains.

	BP 2016	BP 2017	% 2016/2017
SDIS	198 000	0	/
Caisse des Écoles	20 000	20 000	0 %
CCAS	65 000	61 750	- 5 %
Lotissement Bellevue	0	110 000	/
Subventions aux associations	307 872 *	289 100 *	-6,1 %

*avec les mises à disposition de personnel

Les charges financières

Les charges financières correspondent aux intérêts payés, aux Intérêts Courus Non Échus (ICNE), et aux frais de commissions. Le montant des charges financières prévisionnelles est estimé à environ 360 000 € en 2017 après un réalisé de 355 348€ en 2016.

	2016	2017	% 2016/2017
Charges d'intérêts de la dette	370 000	360 000	- 2,70 %

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET DES RECETTES PRÉVUES EN 2017

NATURE	BUDGET 2016	OB 2017	Taux d'évolution
Recettes de fonctionnement	10 415 548	10 202 368	-2,0%
Dépenses de fonctionnement	8 941 013	8 435 485	-5,7%
Épargne de gestion (RF-DF)	1 474 535	1 766 883	19,8%
Intérêts de la dette	370 000	360 000	-2,7%
Épargne brute	1 104 535	1 406 883	27,4%
Capital de la dette	1 105 000	1 050 000	-5,0%
Épargne nette	-465	356 883	/

Ces chiffres sont provisoires et sont appelés à évoluer en fonction des notifications de l'État (dotations, fiscalité,...), des ajustements au niveau des charges de personnel (contractuels, remplacements, avancements de grade, ...), des ajustements des recettes et des dépenses concernant l'opération du pôle artisanal réalisé avec EPARECA et des ventes des terrains du Lotissement Bellevue.

IV.2. 2. INVESTISSEMENT

En 2016, l'intégralité des 500 000 € d'emprunts budgétés ont été mobilisés :

- 157 750 € de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer les travaux d'extension du cimetière Saint Augùtre.
- 342 250 € à la Banque Postale pour la réalisation des autres travaux d'investissement.

En 2017, les dépenses d'investissement en restes à réaliser 2016 s'élèvent à la somme de 206 154,64 € seront repris dans le budget 2017:

- 179 571 € pour les travaux de cimetière,
- la somme restante se répartissant entre le mobilier, l'informatique et le programme Amelia.

Les recettes d'investissement en restes à réaliser 2016 seront repris sur le budget 2017 pour la somme de 79 346 € . Il s'agit de subventions prévues au titre des travaux du cimetière, et non encaissées dans l'attente de la fin de réalisation des opérations d'investissement par la Commune.

Les opérations d'investissement prévues en 2017 :

Le programme d'investissement 2017 est estimé à 1 166 478 € sans les restes à réaliser.

Voirie : **400 000 €**

- Place des Justes et parvis Gérard Philipe : 180 000 €
- Marché à bon de commande : 220 000 €

Bâtiment : **210 000 €**

- Acquisition des algécos du Centre Social Saint-Exupéry : 21 500 €
- Toiture de l'Église Saint-Michel située à Coulounieix bourg : 55 000€
- Gouttières de l'Ecole maternelle Eugène Le Roy : 15 000 €
- Portes de l'Ecole maternelle Louis Pergaud : 10 000 €
- Reprise des fondations de l'Église Notre-Dame de Chamiers : 35 000 €
- Démolition de la maison en raison des risques d'effondrement située 32 bis avenue du Maréchal Foch : 23 000 €
- Remplacement des verrières des ateliers des Services Techniques : 4 500 €
- Sonorisation et rideaux de la salle du Conseil municipal : 43 000 €
- Retour pour la plonge à la cuisine centrale : 3 000 €

Espaces publics : **211 000 €**

- III. Végétaux : 15 000 €
- IV. Rénovation des jeux des Ecoles et du parc des Izards : 50 000 €
- V. Installation des jeux à Pagot : 55 000 €
- VI. Barrières au chemin des Izards et à l'Ecole Eugène Le Roy : 6 000 €
- VII. Installation de sirènes dans les écoles : 10 000 €
- VIII. Eclairage public : 25 000 €
- IX. Remplacement feux tricolores de circulation : 35 000 €
- X. Acquisition d'une armoire anti-feu pour l'État-civil : 3 000 €
- XI. Filets pare ballons pour le stade : 4 000 €
- XII. Divers : 8 000 €

Petits équipements : **17 702 €**

- Auto laveuse : 3 400 €
- Tables et mange debout : 1 400 €
- Praticables en aluminium : 1 350 €
- Petits matériels espaces verts (sécateurs, débroussailleurs, ...): 4 500 €
- Mobiliers pour les Ecoles (sièges en mousse, tapis, meubles d'imitation adaptés au moins de 3 ans, ...) : 2 600 €
- Petits matériels de restauration : 4 452 €
 - dont biberon 20L inox (700 €)
 - dont contenants inox et couvercles pour les repas à domicile (2 000 €)
 - dont pichets inox (792 €)
 - dont plats pour les entrées (960 €)

Matériel : **115 000 €**

- Tondeuse autoportée : 35 000 €
- Camion Services Espaces verts : 35 000 €
- Camion Service Logistique : 45 000 €

Informatique : **30 000 €**

Subventions d'équipement : **182 776 €**

- SDE 24 : 80 000 €
- Amelia : 20 000 €
- EPARECA (pôle artisanal – boulevard Jean Moulin) : 82 776 €

Acquisition terrain et bâtiment de l'ex-magasin Mutant dans le cadre du Projet de Renouveau Urbain : 130 000 €

TOTAL 1 296 478 €

Les financements des investissements en 2017 :

Emprunt :	500 000 €
Subventions :	119 000 €
FCTVA :	50 000 €
TLE :	20 000 €
Autofinancement :	607 778 €
TOTAL	1 296 478 €

Le budget prévisionnel est un budget de vérité et de stabilité :

- Vérité : car il montre que la première phase du mandat consacré au redressement financier et au rétablissement de l'autofinancement a été respectée.
- Stabilité : car il ouvre des perspectives d'avenir pour la deuxième phase en privilégiant les investissements structurants liés à l'amélioration du cadre de vie et à l'amorçage du Projet de Renouveau Urbain.

M. le Maire : Un grand merci à M. EL MOUEFFAK pour ce travail rigoureux, précis et documenté. Je crois chers collègues que vous avez un document qui vous permet de lire les finances de notre collectivité et de bien préparer le vote du budget le mois prochain.

Je suis satisfait de l'introduction de ce débat car, comme vient de le dire M. EL MOUEFFAK, nous continuons notre désendettement. Nous sommes en deçà de la barre des 10 millions, notre capacité d'autofinancement continue de s'améliorer, notre capacité de désendettement s'améliore aussi puisque nous sommes sur 6 ans 3 mois. Ce sont des signes très encourageants. Nous sommes en train de gagner le challenge que nous nous étions fixés, c'est-à-dire l'amélioration de nos ratios pour pouvoir aller chercher les fonds de la politique de la ville. Nous allons d'ailleurs commencer à travers l'opération EPARECA que nous allons présenter à la population à la fin du mois, sur un signe fort, un signe économique, avec le village artisanal. Il y a donc lieu de se réjouir mais, je vous mets en garde parce que l'effort a été fait bien sûr avec l'assentiment de tout le monde, les élus, les collègues maires adjoints que je remercie, l'ensemble du conseil municipal, le personnel, les syndicats et je crois que nous n'avons pas travaillé pour rien autour de la réorganisation de nos services à travers le projet d'administration qui montre toute sa pertinence. Il faudra poursuivre l'effort dans un contexte difficile, M. EL MOUEFFAK l'a répété, avec 540 000 € de recettes en moins auxquels il faut rajouter les 30 % de réduction du taux d'abattement pour l'office foncier, soit 90 000 € en moins, même si à terme les habitants de la cité vont le retrouver, donc une perte de recettes pour la commune de 630 000 €. C'est une performance que nous sommes en train de réaliser mais je le répète, il ne faut pas baisser la garde, il faut continuer pour pouvoir investir sur le quartier politique de la ville mais aussi sur l'ensemble de la commune car il y a des attentes fortes et des pistes ont été évoquées notamment sur le Bourg et l'aménagement de la Place des Justes.

Ce sont des résultats encourageants qui se font grâce à la persévérance et aux efforts de chacun. M. EL MOUEFFAK a souligné tous les chiffres importants. Un peu de prudence

par contre en ce qui concerne le F.P.I.C, 55/45 effectivement J. AUZOU, le Président l'avait abordé, il cherche des recettes pour pourvoir réaliser le beau programme du projet de mandat mais ce n'est pas encore voté, c'est encore en débat au niveau du Grand Périgueux. Voilà chers collègues ce que je voulais vous dire. Le débat est ouvert et je donne la parole à M. CAPOT qui avait demandé à intervenir.

P. CAPOT : Le débat de nos orientations sur le budget communal 2017 ne peut éluder le contexte de crise morale qui fait tâche dans le paysage politique.

A l'heure des comptes, alors que le débat public se focalise essentiellement sur la personne peu morale de F. FILLON, il privilégie une approche systémique : Il dénonce les agissements d'un homme politique mais rien ne remet en cause l'existence d'un système de non contrôle qui permet ces dérives.

Nous parlons de celle qui constitue la plus parfaite illustration du mélange des genres entre les grands groupes financiers et la haute administration de BERCY en particulier au sein de sa direction du Trésor.

« Servir l'Etat » ou s'en servir, c'est une vieille habitude de quelques énarques faisant du slalom entre direction du Trésor, la banque d'affaire ROTCHILD et... les sommets de l'Etat, établissant ainsi une zone grise où se forment d'inquiétantes collusions entre les multinationales et ceux qui, au sens large, participent à l'élaboration des lois.

Je dis cela car un raccourci est aujourd'hui trop vite établi entre quelques élus dérivants, bénéficiant de millions dépensés pour corrompre et influencer et nous élus dans nos collectivités ; cela crée un amalgame voulu entre nos institutions et l'argent du contribuable.

Le contexte électoral permet aux électeurs de s'immiscer et de s'impliquer dans le jeu politique en créant de nouveaux contre-pouvoirs citoyens, pour résister au travail de sape des multinationales qui passent par **l'invention d'une 6^{ème} république**.

A notre échelle, nous peinons plus que jamais à joindre les deux bouts avec une élaboration budgétaire 2017 pour faire entrer le budget de la Commune dans sa phase de redressement afin de renouer avec la nécessité d'accroître notre autofinancement, notre capacité d'emprunt pour renouer avec l'investissement.

Nous partageons 3 défis importants à relever : La rénovation de l'habitat avec l'aide de la politique de la ville qu'il faut concrétiser, la priorité à la maison de quartier et le maintien des services aux administrés tout en restant en phase avec notre programme électoral, nos capacités à rembourser la dette, le tout avec une fiscalité maîtrisée.

Cette année, la solidarité intercommunale du Grand Périgueux assume la reprise du contingent incendie, les investissements du Parc Urbain au BAS CHAMIERES.

Un effort aurait dû être fait pour la reprise du gymnase ASPTT au titre de la compétence des équipements sportifs comme ce fut le cas pour la piscine de MARSAC puis l'AQUACAP par l'Intercommunalité. Cette décision aurait soulagé les finances de notre commune pour l'entretien d'un équipement utilisé par des sportifs de toute l'agglomération.

Quant à l'Etat sur cette reprise, par l'intermédiaire du Préfet, il s'est contenté de mettre les acteurs autour de la table mais il est venu les mains vides.

Il serait logique que la tradition de la solidarité nationale se concrétise par l'aide renforcée aux communes pour les équipements plutôt que l'austérité qui sous prétexte de « contribution à l'effort » contrarie nos prévisions d'investissements que l'on prévoit plus ambitieuses qu'en 2015.

Le manque de dotations de l'Etat se solde par une baisse cumulée pour notre commune de 540 000€ depuis 2014, cette année encore une diminution de recette de 92 380€ sera notre contribution au titre des efforts des collectivités pour la réduction de la dépense publique.

92 000 € : C'est près du budget annuel alloué pour les subventions aux associations communales.

92 000 € : C'est le budget annuel du Centre Communal d'Action Sociale.

92 000 € : C'est trois ans d'aide au fonctionnement de la municipalité pour le gymnase de l'ASPTT.

Le cumul de ces baisses de dotations depuis 2014 atteint **632 000€** autant de moins pour satisfaire les besoins sociaux des Colomniérois.

Dans le même temps la précarité se généralise dans notre pays, une part de finances publiques est par ailleurs gaspillée avec notamment le CICE (20 milliards d'argent public sont alloués aux entreprises sans ciblage et sans contrepartie due par le MEDEF).

Nous parlons d'équilibre budgétaire, le patronat se gave d'argent public et consent 45 milliards de dividendes aux actionnaires sur la seule année 2016 !

Nous parlons pudiquement de « conforter nos recettes » d'autres en marche évoquent la suppression de la taxe d'habitation !

Nous parlons ici de « maintenir des services publics de qualité » quand les idées conservatrices nous opposent un programme brutal et antisocial : Nouvelles économies de 7,5 milliards en 5 ans sur le budget des collectivités, nouvelles baisses de dotations, suppression de 500 000 postes de fonctionnaires avec cette surenchère ultralibérale de la droite décomplexée pour : « Pactiser entre l'Etat et les collectivités des engagements de maîtrise et réduction de dépenses de 100 milliards et les moyens de l'action publique qui seront rigoureux et évalués ». C'est le programme de F.FILLON. « Délirant » et « menaçant la cohésion nationale » qualifié ainsi par Jérôme PEYRAT (pourtant ancien conseiller de N. Sarkozy) dans le quotidien Sud-Ouest.

Avec de tels propos ultra-conservateurs à l'encontre des collectivités c'est : soit le repli, soit la mondialisation avec priorité à la finance.

Quelle en est la perception par nos administrés confrontés à nos difficultés de gestion pour rendre le service public au quotidien ?

Oui l'investissement réalisé à 75% par les collectivités, est le levier économique à privilégier pour l'emploi par la relance productive et la planification écologique.

Oui l'être humain doit être au centre de la politique, l'humain d'abord pour rassembler la gauche.

Marquer l'arrêt des baisses de dotations c'est redonner des **moyens légaux** et **financiers** pour assurer la solidarité territoriale par la libre administration des communes.

Au nom du groupe communiste et Front de gauche, à mi-mandat, nous le disons avec passion dans la période cruciale pour le pays et à l'heure des comptes alors qu'un débat pathétique, celui des « erreurs commises » et des renoncements n'alimente que du rejet, des peurs de nos concitoyens égarés allant droit à l'abstention, ce qui sert le dangereux programme du Front National.

Pour en finir une bonne fois pour toute avec les « affaires », nous attendons de la gauche des valeurs, une loi de séparation de la république et de l'argent doit être promulguée, une autre utilisation de l'argent public. En somme, un gauche réellement sociale, humaniste, citoyenne.

En espérant être entendu dans les débats, merci de votre écoute.

M. le Maire : Merci Patrick CAPOT. On peut effectivement se prendre à rêver. Si nous n'avions pas eu une baisse drastique des dotations - on aurait pu avoir une baisse modulée en fonction de la richesse de territoires-, si nous n'avions pas eu ce délicat et difficile dossier du gymnase de l'ASPTT, ce serait 700 000 € de recettes supplémentaires et nous n'aurions pas été obligés de majorer la fiscalité comme nous l'avons fait par 2 fois lors des budgets précédents. Merci pour cette invitation au rêve Patrick mais on nous avait demandé de participer à l'effort de redressement national, ce que nous faisons

copieusement dans le cadre d'un budget présenté en équilibre, puisque c'est la loi qui nous l'impose. Mais je souscris à votre observation Patrick CAPOT, dans ce cadre là on est en droit de demander aux élus de la République, à tous les élus de la République du sommet de la pyramide à la base de la pyramide, des comportements exemplaires. Certes, nous ne sommes pas des saints, nous ne sommes pas toujours vertueux, pas toujours exemplaires, pas toujours parfaits, moi le premier, mais au moins on se doit de respecter l'argent public. Ce que vous avez dit fait l'objet d'un débat national ; il faut respecter la conscience de chacun et il devrait y avoir un débat national sur les grands enjeux de notre pays, l'emploi, l'industrie, l'activité économique et là je vous rejoins c'est brouillé par les affaires ; aujourd'hui est tombée un nouvelle concernant un grand élu, mais je souscris à votre demande de débat et pourquoi pas des convergences.

M. SCHRICKE : Bravo à M. EL MOUEFFAK car c'est un travail très compliqué. Nous approuvons les efforts entrepris pour assainir les finances de la commune. Certains indicateurs qui figurent dans ces orientations budgétaires le démontrent. Nous le soulignons. Toutefois, notre analyse a été perturbée par des variations importantes de données entre le 1^{er} mars, jour de la commission des finances et le 7 mars, jour où nous avons reçu l'ordre du jour. Allons à l'essentiel ! Je ne ferai pas de politique. Les dépenses 2016 ont diminué de 370 000 € soit une diminution d'un peu plus de 4 % des dépenses (et ce, en l'espace de 7 jours alors que la comptabilité est censée être saisie) et celles prévues en 2017 de 329 800 €. L'épargne nette 2017 est passée de -422 917 € (une erreur de calcul s'étant glissée dans le tableau donné en commission) à + 356 883 €.

Autre point qui nous a interpellé : la provision de subvention de 110 000 € au profit du lotissement Bellevue. Le budget de celui-ci fait l'objet en effet, d'un budget particulier et vous n'avez pas effectué de telle opération les années antérieures. Certes, cette provision d'équilibre est passée de 200 000 € à 110 000 € et cela allège un peu le prévisionnel de dépenses mais devons-nous encore, comme par le passé, ne pas réaliser de réparations importantes pour combler cette fois le budget « Bellevue » encore et toujours déficitaire ? Cet investissement « politique » se révèle une très grosse épine excessivement coûteuse pour la commune. Vous-même, vous ne croyez plus à la vente de terrains puisque vous êtes obligé de faire une provision sur le budget principal afin de combler le trou du budget du lotissement. Il vaudrait mieux investir dans le programme de politique de la ville qui va nous coûter très cher dans les années futures.

En ce qui concerne le village artisanal, la somme de 82 776 € était une opération blanche, comme vous me l'avez dit Monsieur le Maire. Aujourd'hui, elle figure en dépense d'investissement.

Autant de questions qui méritent réponses pour mieux appréhender ce budget. Enfin, si certaines sommes affectées aux achats envisagés semblent importantes à certains, comme le coût de la tondeuse autoportée, nous devons souligner que l'investissement, même s'il est plus important que les années précédentes, reste le parent pauvre de ce budget, en particulier en ce qui concerne l'entretien de la voirie qui se dégrade de plus en plus.

Vous vous êtes rendu compte un peu tardivement de l'illisibilité de la page 15. Merci de nous avoir donné ce document ce soir mais un envoi électronique aurait été apprécié pour appréhender correctement ces données.

M. EL MOUEFFAK lui répond : Le document sur lequel nous avons travaillé en commission présentait une épargne nette de - 62 917 €, mais c'est vrai il y avait une mauvaise interprétation dans le tableau.

La recette de vente de terrain à EPARECA + 300 000 € n'a pas été intégrée. Ensuite concernant le lotissement Bellevue, en commission nous avons intégré les 110 000 € en investissement. Or, cette provision devait être plutôt en dépenses de fonctionnement, ce qui explique la variation de ces chiffres. Mais je vous avais dit qu'il y aurait de chiffres qui allaient varier, qui allaient évoluer, qu'il y aurait des ajustements à faire et il y en aura encore jusqu'au 4 avril.

Au niveau du lotissement de Bellevue, si on a mis cette année une provision, c'est pour des raisons de transparence, pour que le budget soit clair, pour avoir tous les éléments au niveau de l'analyse financière et aussi dans le cas où on ne vendrait pas de terrain. C'est un budget de vérité. De plus, aujourd'hui nous avons obligation de fournir un rapport d'orientation avec tous les éléments concernant les recettes et les dépenses pour 2017.

M. SCHRICKE : je ne veux surtout pas polémiquer mais compte tenu du montant de l'épargne nette que vous dégager en 2017, le fait que les dépenses de fonctionnement sur 2016 ont diminué de 370 000 en une semaine, c'est la grosse inquiétude car l'un neutralise l'autre et ça fausse tout le calcul de l'approche.

M. EL MOUEFFAK : A la commission finances le chiffre intégrait des opérations d'ordre et également un travail important sur les baisses des charges de personnel de 150 000 € a été réalisé pour équilibrer le budget.

M. SCHRICKE : Je ne vous parle pas de 2017, je vous parle des dépenses de 2016. Il est important que ce chiffre soit validé parce que ça permet de résonner pour 2017. S'il y a une erreur sur les dépenses 2016 ça va fausser le calcul de l'épargne nette de 2017 parce que le report ne sera pas le même.

M. EL MOUEFFAK : c'est une opération d'ordre qui a été prise en compte. Quand on fait une analyse financière on enlève toutes les opérations d'ordre.

M. le Maire dit à M. SCHRICKE qu'il aura l'occasion d'y revenir en commission finances, que nous sommes sur le O.B, qu'il faut regarder les tendances et qu'elles sont bonnes.

Il donne la parole à M. BELLEBNA : Merci Monsieur le Maire

Nous tenons à féliciter Hamid El Moueffak et l'équipe administrative pour la clarté et l'exhaustivité des données exposées. Nous nous félicitons également de la nouvelle situation financière de notre commune et de la non augmentation des taxes communales.

Chacun est conscient des efforts importants fournis par nos concitoyens, mais également par le personnel et autres acteurs (associations notamment) en lien avec notre municipalité pour arriver à cette situation financière en nette amélioration.

Bon nombre de nos concitoyens sont en attente de prestations. Nous sommes conscients des frustrations qui sont ressenties. Nous les appelons cependant à faire encore preuve de patience, une patience qui sera temporaire car nous sommes sur la bonne voie. Le budget 2017 envisage déjà la reprise d'investissements, entre autres en matière de voirie et autres investissements.

Nous souhaitons tous une gestion bénéfique pour nos concitoyens, pour une commune encore plus accueillante et au service de tous et qui, malgré sa situation financière, se distingue favorablement par la qualité de ses services à destination de sa population et ce à tous les niveaux: éducation, culture, loisirs, sport, services à la personne....

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Maire le remercie et redonne la parole à M. EL MOUEFFAK pour la présentation des O.B des budgets d'assainissement et Bellevue.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le projet du budget 2017 se présente comme suit :

1 - Section d'exploitation : 131 500 €

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 40 700 € seraient réparties comme suit :

- Dépenses de gestion (charges à caractère général, autres charges de gestion courante) : 19 700 €,
- Charges financières : 21 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 120 000 €.

La section d'exploitation dégage ainsi un autofinancement brut de 99 644,73 € qui feront l'objet d'un virement à la section d'investissement.

2 - Section d'investissement

Les dépenses :

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera en 2017 à 55 000 €.

Les opérations d'équipement d'un montant total de 140 300,96 € seront prévues en crédits nouveaux, et sans réalisation d'emprunt pour divers travaux sur des regards et des branchements sur le territoire communal.

Les recettes :

Après remboursement du capital de la dette, les investissements seront financés par autofinancement, pour un montant prévisionnel de 99 644,73 € ainsi que le report du résultat positif de 2016 soit 23 772,74 €

M. SCHRICKE : Je vais être bref. Le budget d'assainissement n'attire pas de remarque particulière de notre part sachant que le Grand Périgueux va investir dans ce domaine sur notre territoire.

M. le Maire : Et nous avec.

M. SCHRICKE : Oui mais pour le public, il fallait le dire.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BELLEVUE

A ce jour le nombre de terrains vendus et payés par leurs acquéreurs est de 18 (pour un montant de 366 000€), et 5 lots sont réservés par de potentiels acquéreurs dans l'attente confirmation de vente sous réserve de financement.

Le développement de la commercialisation se poursuit par les actions suivantes :

- commercialisation par le réseau de l'agence immobilière ORPI ;
- une campagne de communication sur les supports publicitaires de la commune le long des axes passants (avenue de Gaulle et avenue Churchill) ;
- Réunion d'information avec les constructeurs immobiliers en partenariat avec ORPI ;
- Opération portes ouvertes sur le lotissement ;
- Mise à jour régulière de la page consacrée à la promotion du Lotissement sur le site Internet de la commune.

Le projet du budget 2017 se présente comme suit :

1 - Section d'exploitation :

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient réparties comme suit :

- Travaux réseaux : 488,33 €,
- Impôts : 13 000 €,
- Charges financières : 36 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à :

- Vente de terrains : 264 000 €

En fin d'année, à la clôture de l'exercice comptable, la section de fonctionnement doit être équilibrée à 0. L'ensemble des comptes sont contre-passés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour être inscrits en investissement. La section d'investissement fonctionne comme une fiche de stock.

2 - Section d'investissement :

Les dépenses :

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera en 2017 à 102 732 €.

M. le Maire : Bellevue c'est effectivement 18 lots vendus, c'est 12 maisons donc des habitants, des enfants qui vont aller à l'école. Bien sûr on peut s'interroger sur le fait que les ventes ne vont pas aussi vite qu'on le voudrait, mais je le rappelle, c'est sur un concept nouveau, ce n'est peut-être pas encore tout à fait dans les mœurs d'aller dans un éco-lotissement où la part de la voiture notamment est réduite, où les conditions d'habitat ont changé puisqu'il y a une réglementation qui majore un peu le coût d'investissement.

On fait de la promotion comme l'a indiqué M. EL MOUEFFAK et samedi 25 mars, il y aura une journée portes ouvertes avec des pavillonneurs, l'agence ORPI et nous-mêmes. Nos collègues d'Atur qui ont eu la même idée que nous sur ce concept d'éco-quartier, rencontrent les mêmes difficultés.

Je ne dis pas que c'est une mauvaise opération mais ça ne va pas aussi vite qu'on pourrait l'espérer. A nous d'œuvrer pour.

M. SCHRICKE : Je ne reviendrai pas sur le sujet, tout à été dit.

Le rapport sur les Orientations Budgétaires est voté par 22 voix pour et 7 abstentions.

Point 9. AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'ELECTRICITE POUR L'INTEGRATION DES COUTS D'OBLIGATION DE CAPACITE.

RAPPORTEUR : M. BARBARY

La Commune de Coulounieix-Chamiers et EDF ont conclu le 9 décembre 2015 un Marché de fourniture d'électricité.

A la date de signature du Marché, les Parties ne disposaient pas d'éléments suffisants pour y intégrer les coûts de capacité occasionnés par la consommation des Sites de la Commune.

Afin de respecter ces nouvelles contraintes imposées par les pouvoirs publics, un avenant détaillant les modalités de prise en compte de la capacité sur la base d'un prix de marché transparent et objectif est nécessaire.

Unanimité du conseil municipal.

Point 10. AVENANT N° 2 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE VENTILATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.

RAPPORTEUR : M. BARBARY

Un marché a été signé avec l'entreprise pour l'entretien des chaufferies communales le 1^{er} octobre 2016.

Compte tenu de la nécessité d'intégrer dans la gestion du patrimoine communal le gymnase ASPTT suite au bail en date du 19 juillet 2016, la Société ENGY COFELY a dû modifier notre contrat qui intègre maintenant l'entretien et la provision pour renouvellement de matériel, pour un montant global de 7 147,00 € H.T par an.

Mme WITTLING intervient : Le présent avenant a pour objet la maintenance de la chaudière de l'ASPTT et il y a en pour 7 147 €. Encore une fois nous ne pouvons que déplorer le manque de lisibilité des prises de décision de notre commune : en début de mandat vous nous avez affirmé à plusieurs reprises lors des conseils municipaux qu'il était hors de question que notre commune se porte acquéreur de ce gymnase au vu de son état de « décrépitude ». A ce jour, nous sommes en négociation pour cet achat au titre de la politique de la ville afin de le détruire (article 4 de cet avenant). A quel prix ? Avec quel financement et surtout à quelle échéance ? En effet, nous allons nous engager pour 5 ans sur ce contrat, mais le contrat de « location » du gymnase se termine fin juillet. A cette date que ferons-nous ? Première solution l'achat : ce qui ne semble pas être d'actualité en 2017 puisqu'il n'apparaît pas dans les investissements prévus. Deuxième solution, la reconduction du contrat actuel. Pouvons-nous savoir ce qu'il en est ? ou bien avez-vous prévu une troisième option ?

M. le Maire : Je vais vous répondre Mme WITTLING, là il y a confusion. On parle du marché d'exploitation, du raccordement du chauffage du gymnase. Vous parlez ensuite de l'acquisition de ce bâtiment, ce n'est pas l'objet de la délibération. Il n'est pas question d'acquérir le gymnase pour le moment. Nous en sommes simplement occupants. On vous informera en temps utile, soyez patiente, mais ne mélangeons pas tout, nous sommes sur un avenant chauffage.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 11. DENOMINATION DU ROND POINT SITUÉ AU RACCORDEMENT DE L'AVENUE PEYPELUT A LA DEPARTEMENTALE 6021, « ROND POINT DU TACOT ».

RAPPORTEUR : M. BARBARY

A la demande de l'association Mériller Vapeur qui, par souci de conservation d'une mémoire locale, souhaite dénommer ce rond point « Rond Point du Tacot » et compte tenu de la nécessité de nommer le raccordement de l'avenue des Frères

Peypelut à la Départementale 6021, il vous est proposé d'accepter la dénomination « Rond point du Tacot » pour cet espace.

Unanimité du conseil municipal.

La séance est levée à 20 h 20

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean Pierre ROUSSARIE". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Jean-Pierre ROUSSARIE